



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 7137

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur si la création décidée par son prédécesseur en février 1992 du fonds d'industrialisation du bassin sidérurgique et ferrifère est toujours fortement soutenue par le Gouvernement. Il s'étonne qu'aucune réunion de concertation et de suivi n'ait été organisée depuis près d'un an. La vallée de l'Orne et le bassin de Briey sont en passe de devenir un véritable désert industriel. La fermeture anticipée de la mine de Moyeuve-Roncourt, cet été, est un facteur ajouté à une crise déjà dramatique. Certaines villes ont ainsi perdu ces vingt dernières années la moitié de leur population. En 1992, des mesures exceptionnelles ont été prises dans le cadre du comité d'orientation des bassins sidérurgique et ferrifère pour redynamiser le tissu industriel de cette région. Ainsi, l'État a en particulier financé à 95 p. 100 (pour la première tranche) l'aménagement d'une zone industrielle sur le site de Clouange-Rosselange, au cœur de la vallée de l'Orne, pour permettre l'accueil d'industries nouvelles. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir si des implantations industrielles nouvelles sont en négociation pour cette vallée ou pour le moins quelles dispositions il compte prendre pour assurer la survie de ses communes et de ses habitants.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics demeurent effectivement très attachés au bon fonctionnement du fonds d'industrialisation du bassin sidérurgique et ferrifère de la Lorraine. Ainsi, une nouvelle réunion du comité d'orientation du fonds s'est tenue le 26 novembre 1993 et a conduit, afin de préciser et de multiplier son action, à la création de trois groupes de travail respectivement chargés du développement économique et de l'accueil aux entreprises, du cadre de vie, de la formation des hommes. D'autre part, le comité de coordination, instance de concertation chargée de favoriser la mise en cohérence des plans de financement faisant intervenir des intervenants multiples, s'est normalement réuni en fonction des dossiers à traiter, notamment en ce qui concerne l'aménagement des infrastructures susceptibles de favoriser l'accueil des entreprises. Plus généralement, les pouvoirs publics sont sensibles à la nécessité de favoriser la conversion industrielle du bassin confronté à une profonde mutation de ses structures traditionnelles et, corrélativement, de l'emploi. Ils veilleront à ce que les projets de création ou de développement d'entreprises déjà évoqués puissent se réaliser au plus tôt compte tenu de l'environnement économique des secteurs concernés. Ils s'appuieront au maximum sur les moyens publics et parapublics qu'ils contribuent à financer pour détecter toutes les opportunités possibles d'investissement à partir d'initiatives nationales ou étrangères.

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7137

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3625

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1940